



LE COVOITURAGE



Un service aux **63 000 salariés**

4 000 entreprises du pôle Orly-Rungis



Le covoiturage est **le regroupement de plusieurs personnes** de foyers différents **dans une même voiture** pour effectuer **un trajet en commun**.

Des avantages pour tous

- ◆ Amélioration de l'offre des transports
- ◆ Réduction du trafic routier
- ◆ Réduction de la pollution liée à l'automobile et la consommation d'énergie
- ◆ Diminution des problèmes de stationnement

Des avantages pour votre entreprise

- ◆ Accès à votre entreprise amélioré
- ◆ Un service économique proposé à vos salariés
- ◆ Participation à une action concrète de protection de l'environnement
- ◆ Plus de disponibilités de places de parking

Les **Cinq grands opérateurs immobiliers** du pôle ont décidé fin 2002 de créer une association, **l'ADOR**, pour promouvoir le pôle Orly-Rungis.

La superficie très vaste du pôle, la dispersion des entreprises et l'utilisation croissante de la voiture particulière ont incité l'ADOR à réaliser un PDE (plan de déplacements d'entreprises) pour développer d'autres moyens d'accès vers le pôle Orly-Rungis.

L'enquête réalisée auprès de 5 000 salariés du Pôle Orly-Rungis a démontré que le covoiturage peut être une réponse efficace à la demande des salariés en matière de transport.

ADEME



L'ADOR

fait appel à

GREEN COVE INGENIERIE,

opérateur de covoiturage,
pour créer et mettre en place ce service.



ADOR

Sogaris 123 • 94524 Rungis Cedex
Tel: 01 45 12 72 40 • Fax 01 45 12 72 60
email: ador@sogaris.fr

www.covoiturage.ador94.com

GREEN COVE INGENIERIE

19 rue Maurice Ravel • 78690 Les Essarts le Roi
Tel: 01 30 41 50 53 • email: contact@greencove.fr

L'IMPLICATION DES ENTREPRISES : LA CLEF DU SUCCÈS !



Un service de covoiturage dédié aux ENTREPRISES

Vos salariés peuvent bénéficier du service si vous, en tant qu'entreprise, vous vous inscrivez !

Le succès du service de covoiturage repose sur la bonne volonté des utilisateurs, qu'ils soient conducteurs ou passagers et sur **l'implication des entreprises**.

Pour assurer le succès du service de covoiturage, les entreprises inscrites sont invitées à :

Communiquer auprès des salariés

- Faire connaître aux salariés le service de covoiturage par tous les moyens dont dispose l'entreprise (mailing, email, affichage dans les CE et restaurant d'entreprises).
- Relayer les informations transmises par l'ADOR ou le gestionnaire de la zone d'activité. A ce titre, des dépliants téléchargeables sont à disposition sur le site Internet. www.covoiturage.ador94.com
- Transmettre le code nécessaire aux salariés pour leur inscription.
- Permettre à Green Cove d'animer des espaces de présentation (points d'informations, réunion de mise en relation...)

Faciliter l'inscription des salariés

- Mettre à disposition un ordinateur connecté à Internet, en libre service, afin de faciliter l'utilisation du service de covoiturage pour les salariés qui n'ont pas accès à Internet.

Informer Green Cove Ingénierie

- De tout changement de coordonnées.
- Du départ d'une personne inscrite au service de covoiturage.
- De vos remarques pour améliorer le service en utilisant le formulaire sur le site Internet.

Encourager les salariés à covoiturer

- Mettre éventuellement à disposition des places de parking sécurisées ou réservées.
- Participer éventuellement aux frais de taxi en cas d'imprévu (trajet anticipé ou tardif...).

En outre, vous pouvez participer aux frais d'inscription de vos salariés au service, partiellement ou totalement. Dans ce cas, vous devez régler à Green Cove Ingénierie le montant de la participation que vous aurez déterminée.

Une alternative à proposer à vos salariés

VOTRE ENTREPRISE est située sur le **Pôle ORLY-RUNGIS** ou à sa proximité, peu importe la taille de votre entreprise et le nombre de salariés :
VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE !

❖ Comment en faire bénéficier vos salariés ?

Vous devez préalablement inscrire votre entreprise sur le site à l'adresse :

<http://www.covoiturage.ador94.com>

et obtenir un code d'accès à communiquer à vos salariés.

Ce code permettra à vos salariés de s'inscrire en étant identifiés comme salariés de l'entreprise.

❖ Combien coûte ce service ?

ADHESION GRATUITE pour les entreprises implantées dans les zones dont les gestionnaires sont membres de l'ADOR*, à savoir : Sogaris, Silic, Belle Epine, Aéroports de Paris-Orly, Marché International de Rungis.

*pour les entreprises en dehors de ce périmètre, cotisation à régler. **Renseignez-vous auprès de l'ADOR au 01 45 12 72 40.**

INSCRIPTION PAYANTE pour le salarié : 16 euros TTC par an (à régler à Green Cove Ingénierie).

Libre à votre entreprise de prendre en charge tout ou partie du droit d'inscription.

❖ Votre engagement ? Vous impliquer et devenir un acteur du covoiturage

- Encourager le covoiturage
- Faire connaître le service et diffuser l'information auprès de vos salariés
- Mettre à disposition les outils pour faciliter l'inscription de vos salariés